



Barrières physiques :

éviter/limiter le contact physique direct avec la clientèle et les produits, se protéger des projections de gouttelettes ou de particules

- Faire respecter par vos salariés et votre clientèle les mesures contre le COVID-19 mises en place dans le magasin

- Installer un **écran translucide de protection** contre les projections devant le poste d'encaissement. Pour les caisses paniers : largeur 1 m

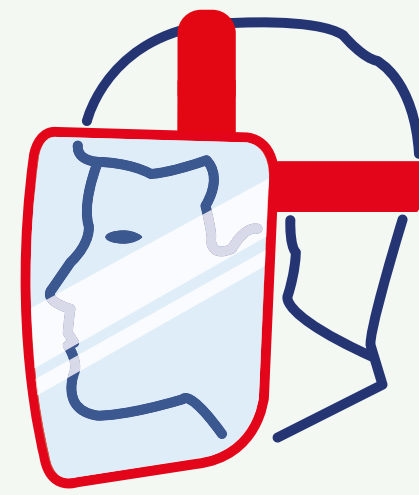
À défaut, proposer une **stratégie de contournement du poste d'encaissement** pour permettre aux clients d'accéder au terminal de paiement en restant à distance de l'hôte de caisse

- Mettre à disposition des salariés une **visière faciale/frontale** ou des **masques**

- Limiter les contacts directs avec les clients :

- faire déposer les codes-barres et la carte de fidélité sur le tapis amont
- si nécessaire, déposer le ticket de caisse sur le tapis aval

- Privilégier les **paiements par CB** et l'envoi des tickets de caisse par voie numérique



Barrières hygiéniques :

se protéger et limiter la propagation

- Mettre à disposition des salariés du **gel hydroalcoolique** aux postes de travail
- Nettoyer régulièrement les zones de contact du poste d'encaissement avec la clientèle (terminal CB, tapis, etc.) en utilisant des produits désinfectants et du papier/lingette à usage unique à éliminer en sacs fermés
- Rappeler les **gestes barrières** à vos salariés :



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

- ⚠ Les gants jetables ne sont pas recommandés pour l'encaissement et inadaptés au contexte du COVID-19



Barrières organisationnelles :

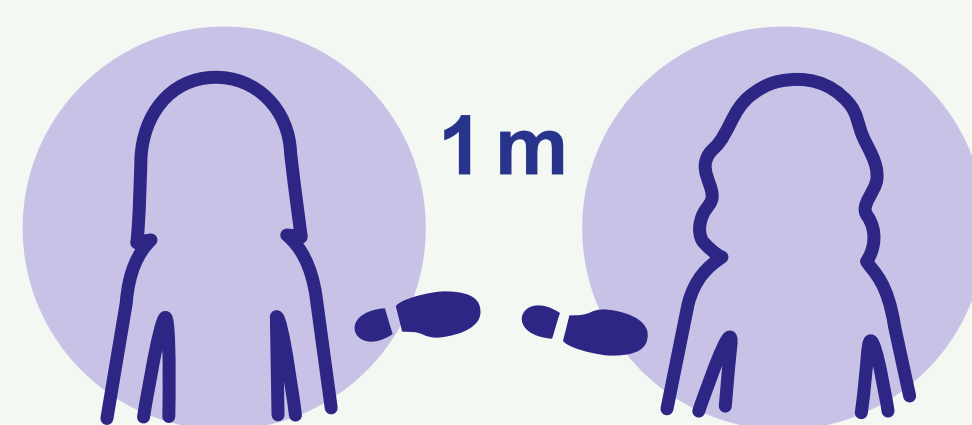
limiter les risques de contamination

- Respecter la distance de sécurité de 1 m min entre les postes de travail

- Gérer les flux entrants de clients dans le magasin

- Organiser les files d'attente devant les caisses :

- éviter le stationnement des clients face au salarié
- privilégier les dispositifs de gestion de «file unique»
- matérialiser les distances de sécurité entre chaque client par un marquage au sol



- Promouvoir l'utilisation par la clientèle de **scanners/douchettes de paiement** en libre service, à nettoyer et désinfecter régulièrement

- Diriger les clients de préférence vers les **postes d'encaissement automatiques**

- Promouvoir l'**achat par Drive** en limitant les contacts et en respectant les distances de sécurité entre les collaborateurs et la clientèle



Communiquer auprès de vos salariés pour les sensibiliser au danger de ce virus, leur expliquer les mesures de prévention et la nécessité de les respecter strictement

Fiche employeur



COVID-19

DANS VOTRE MAGASIN

MESURES DE PRÉVENTION AUX POSTES D'ENCAISSEMENT

